

## Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AVLM, 20 juin 2025

Roche, Hôtel SIOL garni, 18h30

### 1. Mot de bienvenue de la présidente

Béatrice Lovis accueille les 14 membres présents et excuse l'absence de Jacqueline Flotron et Chiara Tanteri. L'ordre du jour est approuvé sans modification.

### 2. Approbation du PV de l'AG 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 a été transmis aux membres avec la convocation. Il ne suscite pas de remarques ou de commentaires. B. Lovis le soumet à l'approbation de l'assemblée, il est accepté à l'unanimité.

### 3. Rapport d'activité 2024

Annamaria Barabas, directrice artistique, retrace rapidement l'exercice 2024. Elle rappelle que le festival n'a pas eu lieu, faute de subventions suffisantes. Deux fondations ont demandé que leur soutien leur soit remboursé.

### 4. Comptes 2024 et rapport des vérificatrices

Fabrice De Icco fait la présentation des comptes 2024. Il en ressort que l'association a encaissé Fr. 5'570.- de cotisations et de dons ; Fr. 8'400.- de subventions pour le festival ont été encaissées, mais Fr. 3'500.- ont dû être remboursés en raison de l'annulation de l'édition 2024. Du côté des charges, il s'agit pour l'essentiel des frais de l'AG 2024 pour Fr. 2'138.50 et de frais divers (frais de partition, du site internet et d'envoi) à hauteur de Fr. 1'301.55. Les frais bancaires s'élèvent quant à eux à Fr. 35.-.

Au 31 décembre 2024, le compte de l'association s'élevait à 7'680,95.

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

Les vérificatrices des comptes, Carmen Modoux et Josiane Pasche, lisent leur rapport. Il ne suscite pas de remarques ni de questions. Elles invitent à approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge au comité.

### 5. Approbation des rapports et décharge au comité

B. Lovis soumet le rapport d'activités, les comptes et le rapport de vérification au vote, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée. Décharge est donnée au comité pour l'exercice 2024.

## **6. Elections statutaires**

Aucune démission n'ayant été annoncée, il n'y a donc pas d'élections statutaires dans la mesure où les organes de l'association sont élus pour une durée de deux ans.

## **7. Festival 2025, présentation de l'affiche et du programme**

A. Barabas prend la parole et présente l'affiche : la violoniste en photo est Diana Pasko, l'une des interprètes, qui a fait don des droits pour l'usage de la photo. Elle détaille ensuite le programme 2025, les lieux et les concerts prévus. Cette 3<sup>e</sup> édition du festival se déroulera à Aigle, à l'exception du concert à l'attention des élèves du 7P de l'EPS Villeneuve (Centre Waddilove, ve 5 septembre) : un premier concert de musique baroque avec des œuvres de Telemann (ve 5 septembre, église du Cloître), le second avec des œuvres de Michael et Joseph Haydn et de Mozart (sa 6 septembre au même endroit) et le dernier, jazzy, à la cave Badan (di 7 septembre). A. Barabas exprime sa reconnaissance à tous ceux qui soutiennent financièrement le festival.

F. De Icco fait un point de situation sur le budget 2025 et son financement. Il totalise Fr. 25'090.- de charges. A ce jour, les financements sont assurés à hauteur de Fr. 16'773.25. L'assemblée fait quelques propositions de mécènes potentiels dont le comité prend note. Stéphane Spoerli évoque le fait que les fondations mécènes apprécient de soutenir clairement un musicien ou un concert en particulier, ce qui leur donne un élément concret à valoriser.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Sous les divers, A. Barabas rappelle que le site web a été mis à jour et que les textes des concerts prévus au programme 2025 s'y trouveront pour ceux qui souhaitent en connaître les paroles.

Il n'y a pas de divers soulevés par les membres présents.

L'assemblée est levée à 19h16. B. Lovis invite tout le monde à partager l'apéritif.

PV rédigé par Fabrice De Icco, secrétaire

Relu par Béatrice Lovis, présidente